

## Délibération du Conseil Municipal

D.2022-46

ACTE : 7.5.1

### Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 02 Juin à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, MAZILLE, NEGRE  
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MMES GAUCHET ET LARONDE A MME BASSO-GUICHARD,  
M. BAÏADA A M. BERTHAUX

LA LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021 PERMET A UN CONSEILLER MUNICIPAL D'ETRE PORTEUR DE DEUX POUVOIRS.

Excusés / Absents : M. BADOUC, MME BOUCIER

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 24/05/2022

Nombre de conseillers : 15    Nombre de présents : 10    Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – SOUTIEN AUX CANTINES SCOLAIRES DES PETITES COMMUNES**

Vu le décret no 2021-126 du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance ;

Vu l'Arrêté ministériel du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du Plan de relance ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans la cadre du programme AMI – Centre Bourg, la commune de Lauzerte a fait l'acquisition en 2018 de 5 maisons situées en face de l'école primaire. Cet îlot a été acheté pour y créer au rez-de-chaussée une nouvelle cantine scolaire et à l'étage des logements sociaux.

L'analyse des offres du marché public lancé pour les travaux est en cours. Les travaux devraient commencer dernier trimestre 2022.

Dans ce programme il est prévu l'acquisition de nouveaux matériels tel qu'une table d'entrée, de sortie, une plonge en inox, une fontaine à eau... Ce matériel rentre dans la liste des catégories d'investissements susceptibles d'ouvrir droit à l'aide prévue dans le Plan de relance « Soutien aux cantines scolaires des petites communes ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire une demande de subvention auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en charge du Plan de relance « Soutien aux cantines scolaires des petites communes ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** : Monsieur le maire à déposer une demande de subvention au titre du Plan de relance - Soutien aux cantines scolaires des petites communes,
- **CHARGE** : le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,  
François LE MOING

